

CONTRE  
Messieurs

Abbott	Duclos	MacDonald
Allard	Dupont	(Cardigan)
Allmand	Dupras	Macdonald
Andras	Ethier	(Rosedale)
(Port Arthur)	Fleming	MacFarlane
Andres	Flynn	Marceau
(Lincoln)	Fortin	Marchand
Appoloni (M <sup>me</sup> )	Fox	McIsaac
Baker	Francis	McRae
(Gander-Twillingate)	Gauthier	Milne
Basford	(Roberval)	Nicholson (M <sup>lle</sup> )
Beaudoin	Gendron	O'Connell
Béchar	Gillespie	Pearsall
Bégin (M <sup>lle</sup> )	Goodale	Pelletier
Blais	Guay	Penner
Blaker	(Saint-Boniface)	Philbrook
Breau	Haidasz	Pinard
Bussières	Harquail	Portelance
Caccia	Herbert	Prud'homme
Cafik	Hopkins	Railton
Campbell	Isabelle	Reid
(LaSalle-Émard-Côte	Kaplan	Roberts
Saint-Paul)	Lachance	Robinson
Caouette	Lajoie	Rondeau
(Villeneuve)	Lalonde	Rooney
Caron	Lambert	Roy
Clermont	(Bellechasse)	(Laval)
Collenette	Lamontagne	Sauvé (M <sup>me</sup> )
Cullen	Lang	Sharp
Cyr	Langlois	Smith
Danson	Laniel	(Saint-Jean)
Dawson	Lapointe	Stanbury
De Bané	Lavoie	Stollery
Demers	LeBlanc	Tessier
Dionne	(Westmorland-Kent)	Trudel
(Northumberland-	Lee	Turner
Miramichi)	Lefebvre	Watson
Drury	Loiselle	Yanakis—98.
	(Chambly)	

● (1310)

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 19.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INAUGURATION D'UNE REPRODUCTION DE LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS EN HOMMAGE AU TRÈS HONORABLE JOHN DIEFENBAKER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement à

#### Administration de la justice

propos non seulement d'une affaire urgente et de pressante nécessité, mais aussi d'un objet de fierté pour nous tous à la Chambre des communes. Je propose, appuyé par le premier ministre suppléant et député de Rosedale (M. Macdonald):

Que la Chambre exprime le plaisir qu'elle a à inaugurer une reproduction en bronze de la Déclaration canadienne des droits, en hommage mérité aux efforts du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) pour garantir à tout jamais les droits et libertés des Canadiens.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPOSITION D'APPEL DE LA DÉCISION DU TRIBUNAL DANS LE CAS DE TROIS POLICIERS DE MONTRÉAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, il ne pouvait pas y avoir de meilleure introduction à la motion que je me prépare à présenter, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, que la motion à laquelle la Chambre vient juste de donner son consentement unanime. A la suite de la décision rendue aujourd'hui par le juge du tribunal Roger Vincent, acquittant sans conditions le surintendant en chef de la GRC, Donald Cobb, l'inspecteur de la police de Montréal, Roger Cormier, et l'inspecteur de la Sureté du Québec, Jean Coutellier, et étant donné la nécessité d'encourager la population à respecter la loi qui doit être la même pour la police que pour les autres citoyens, je propose, appuyé par le député de New Westminster (M. Leggatt):

Que la Chambre demande au ministre de la Justice de se mettre en rapport avec le ministre de la justice du Québec, pour lui demander de faire immédiatement appel au sujet de la décision rendue dans cette affaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.